DATA SOURCE: Land Information Ontario Warehouse (April 2022), other information of record with the Ministry of Northern Development, Mines, Natural Resources and Forestry and Land Registry Offices.

SOURCE DE DONNÉES : Entrepôt de données sur les terres de l'Ontario (janvier 2022), autres données enregistrées auprès du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et des bureaux d'enregistrement immobilier.

Ontario

Ministry of Municipal Affairs and Housing
Ministère des Affaires municipales et du Logement

THE GREENBELT

Plan of the Boundary of the 2022 Urban River Valley Area Additions

IN THE GEOGRAPHIC TOWNSHIPS OF CLARKE, DARLINGTON, ETOBICOKE, MARKHAM, SALTFLEET, SCARBOROUGH, TRAFALGAR, WHITBY, AND YORK

LA CEINTURE DE VERDURE

Plan des limites aux ajouts à la zone des vallées fluviales urbaines - 2022

DANS LES CANTONS GÉOGRAPHIQUES DE CLARKE, DARLINGTON, ETOBICOKE, MARKHAM, SALTFLEET, SCARBOROUGH, TRAFALGAR, WHITBY ET YORK

Sheet 13 of 13
Feuillet 13 de 13

Original signed Dec. 12, 2022
Original signé le 12 déc 2022
SG / AG

CAUTION:
THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY
AVERTISSEMENT :
CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

MAY NOT BE REPRODUCED WITHOUT PERMISSION
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION

Produced By / Élaboré par :
Office of the Surveyor General
Bureau de l'arpenteur général

© Queen's Printer for Ontario and its licensors, 2022.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et ses concédants, 2022.

Legend / Légende

Legend	Légende
Regulated Limit	limite réglementée
2017 Urban River Valley Area Additions	ajouts à la zone des vallées fluviales urbaines 2017
Niagara Escarpment Plan Area	zone visée par le plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara
Protected Countryside	campagne protégée
Provincial Park	parc provincial
Geographic Township	canton géographique
Geographic Lot Fabric	composition du lot géographique
Upper-Tier Municipality	municipalité de palier supérieur
Lower-Tier/Single-Tier Municipality	municipalité de palier inférieur/à palier unique
Ownership Parcel	parcelle de propriété
Plan Boundary	territoire visé par le plan
Road	chemin
Watercourse	cours d'eau
Waterbody	plan d'eau
Wetland	terre humide

Abbreviations / Abréviations

Abbreviations		Abréviations
Centerline	- CL -	ligne médiane
Extended	- EXT -	prolongée
Highway	- HWY -	route
Intersection	- INT -	intersection
Limit	- LIM -	limite
North/South/East/West	- N/S/E/W -	nord/sud/est/ouest
See Note 8	- N.E.P.A. -	voir note 8
Part	- PART -	partie
See Note 7	- P.B.U.R.V. -	voir note 7
Plan	- PL -	plan
Road Allowance	- RA -	emprise routière
Road	- RD -	chemin
Provincial Park	- RPP -	parc provincial
Railway	- RWY -	chemin de fer
Township	- TWP -	canton
Water's Edge	- WE -	ligne des eaux

0 125 250 500 m

Scale: 1:10,000

NOTES:

1. Survey Instructions from the Surveyor General of Ontario must be obtained prior to establishing any of the boundaries on the ground.
2. This Plan has been prepared from the best available information but without the benefit of survey. The absolute and relative positional accuracy of the data shown here has not been verified. This Plan should not be relied upon for the location of legal boundaries, including parcel limits and areas, or as a guide for navigation.
3. Portions of the land described hereon may be subject to concurrent planning policies, regulations or standards as amended from time to time. Where necessary, consult the conflict provisions within the applicable governing legislation.
4. "60m FROM WE" means a fixed (non ambulatory) boundary as determined from a perpendicular offset from water's edge (or the confluence thereof) of the identified subject waterbody as at date of regulation.
5. A coordinate prefixed by 'TP' denotes a turning point or vertex on a boundary segment.
6. A coordinate prefixed by 'PP' denotes a production point on a boundary segment that is to be produced to an intersection.
7. The area of land designated as Parts 1 to 34, both inclusive, on a plan entitled "Plan of the Boundary of the 2017 Urban River Valley Area Additions" dated May 4, 2017 and filed on that date with the Office of the Surveyor General of Ontario in the Ministry of Natural Resources and Forestry, O. Reg. 140/17, s. 1 (2).
8. The Niagara Escarpment Plan Area shown on Niagara Escarpment Plan Maps 1 to 9, which are all dated April 12, 2017 and filed on that date in the offices of the Niagara Escarpment Commission. O.Reg. 140/17.

PROJECTION: NAD 1983 CSRS UTM Zone 17N

NOTES :

1. Il faut obtenir les instructions relatives à l'arpentage du Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario avant de déterminer quelque limite que ce soit au sol.
2. Ce plan a été élaboré en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles, mais sans avoir effectué de levés. La précision de la localisation absolue et relative des données indiquées ici n'a pas été vérifiée. Il ne faut pas se fier à ce plan pour l'emplacement des limites légales, y compris les limites de parcelles et les superficies, ni comme guide pour la navigation.
3. Des parties des terrains décrits ici peuvent être assujetties à des politiques, règlements ou normes de planification concomitants, tels que modifiés de temps à autre. Si nécessaire, consulter les dispositions relatives aux conflits dans la législation applicable.
4. « 60m FROM WE » signifie une limite fixe (qui ne change pas), telle que déterminée par une ligne décalée perpendiculaire au bord de l'eau (ou la confluence) du plan d'eau identifié à la date du règlement.
5. Une coordonnée précédée du préfixe « TP » indique un point d'infléchissement de la ligne ou vertex sur un segment de limite.
6. Une coordonnée précédée du préfixe « PP » indique un point de production sur un segment de limite qui doit être produit jusqu'à une intersection.
7. Le territoire désigné comme les Parties 1 à 34, inclusivement, sur un plan appelé « Plan des limites aux ajouts à la zone des vallées fluviales urbaines – 2017 », en date du 4 mai 2017 et déposé à cette date au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Règl. de l'Ont. 140/17, par. 1(2).
8. La zone visée par le plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara indiquée sur les cartes 1 à 9 du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, en date du 12 avril 2017 et déposé à cette date au bureau de la Commission de l'escarpement du Niagara, Règl. de l'Ont. 140/17.

PROJECTION : Fuseau 17N UTM NAD83 SCRS

2022/04/21-FR